

LE ROSIER ROUGE

Livret d'accueil



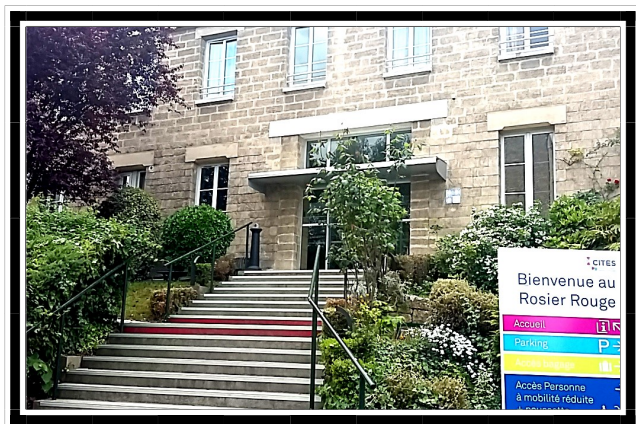
16, avenue du Général de Gaulle 92170 Vanves - France

Tél : 01.41.33.30.30 - Fax : 01.41.33.30.20

Site Internet: www.rosier-rouge.org Email : sejour@rosier-rouge.org



BIENVENUE AU ROSIER ROUGE



Le Rosier Rouge est la plus grande Maison d'Accueil Hospitalière de France. Notre mission est d'accueillir des aidants, des familles, des proches de malade mais aussi de patients en traitement ambulatoire. Notre place privilégiée à proximité de Paris vous permettra d'être au cœur des dispositifs médicaux et hospitaliers parisiens.

Créé en 1973, le Rosier Rouge offre un cadre serein dans un ancien couvent des Franciscaines par la volonté de Jean Rodhain, fondateur du Secours Catholique. Chaque année, plus de 4000 personnes sont accueillies au sein de notre maison d'accueil hospitalière qui compte 92 chambres pour 110 places.

Le Rosier Rouge accueille des personnes de toute la France, des DROM-COM et de l'étranger permettant des échanges riches et variés.

Au-delà d'une offre d'hébergement, nous possédons un service de restauration, une salle de séjour avec bibliothèque et différents loisirs, jeux pour petits et grands, et des animations.

TV, Wifi, bagagerie, et d'autres prestations vous permettront de passer un agréable séjour dans notre établissement.

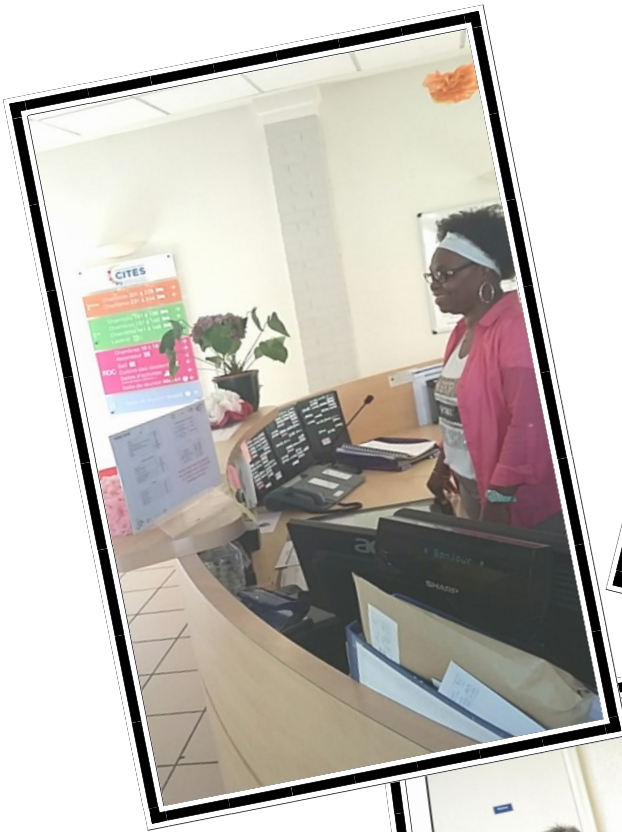
La Sécurité Sociale participe aux frais de séjour en fonction des revenus des usagers : n'hésitez pas à vous renseigner auprès d'elle. Nos équipes sont présentes pour vous informer et vous accompagner si besoin.

~~~~~

Vous pouvez compter sur notre implication pour rendre votre séjour plaisant. Nous vous demandons en retour de respecter cet espace, ceux qui y vivent et y travaillent. C'est la condition d'une relation harmonieuse entre nous.

~~~~~

Camille DESTANS
Directrice



Sommaire

• Présentation du Rosier Rouge	page 7
• Votre séjour au Rosier Rouge (Conditions d'accueil)	page 8
• Cadre de vie et obligations	page 10
• Vous repérer au Rosier Rouge (plan du rez-de-chaussée)	page 11
• Les chambres	Page 12
• Le self	page 13
• Le quotidien	Page 14
• La petite cuisine	Page 15
• TV/Wifi	Page 16
• Rencontres et animations	Page 17
• Les enfants au Rosier Rouge	Page 18
• Plan de quartier	Page 19
• La Charte des droits et libertés de la personne accueillie	Page 20
• La Fédération	Page 22
• Les Amis du Rosier Rouge	Page 24
• Enquête de satisfaction	Page 25

Le Rosier Rouge, un lieu d'accueil, d'accompagnement et de soutien individualisés.

La situation de chacun des résidents est prise en compte dès la réservation pour lui assurer dès son arrivée, un accueil attentif, un hébergement confortable et des relations plus faciles avec l'hôpital, les services sociaux et les organismes financeurs.

En fonction des besoins de chacun, des prestations supplémentaires peuvent être demandées tous les jours de l'année auprès des services de la réception et de l'accueil.

Le soutien, les aides matérielles et l'orientation vers les services spécialisés sont également assurés, si besoin.

L'ensemble de ces propositions et de ces attentions, constitue la plus value qu'offre l'établissement par rapport à un hébergement hôtelier.



Présentation du Rosier Rouge

L'Association Cites Caritas (loi 1901) dont le siège est à Paris administre le Rosier Rouge qui accueille et héberge des proches parents, des aidants de malades admis dans un établissement hospitalier éloigné de leur domicile, ainsi que des personnes malades.

Le Rosier Rouge, est ouvert toute l'année et 24h/24h.

Le Rosier Rouge, c'est une équipe de professionnels et de bénévoles présente jour et nuit dans l'établissement pour vous accueillir et vous accompagner dans vos démarches.

Le Rosier Rouge s'efforce de vous satisfaire en vous proposant de nombreux services et prestations.

Une Equipe de salariés et de bénévoles

1. Les Salariés

- Une Directrice
- Une Responsable de site
- Une animatrice
- Un pôle Administratif
- Un pôle Accueil
- Un pôle Réception
- Un pôle Entretien/ Ménage
- Un service de restauration
- Un service de surveillance de nuit

Un cadre de permanence est disponible 24h/24h pour toute situation nécessitant un déplacement d'urgence.

2. Les Bénévoles

Des bénévoles accompagnent quotidiennement (en fonction de leur disponibilité) des résidents vers l'Hôpital Marie Lannelongue. Ils animent et organisent des activités de détente du lundi au samedi, mettent à votre disposition un large choix de livres dans la bibliothèque, et régulièrement des sorties culturelles et de loisirs sont proposées.

Un planning d'activité est régulièrement affiché à la réception ou sur le panneau des bénévoles.

Votre Séjour au ROSIER ROUGE

Conditions d'accueil

- Etre un proche du malade admis dans un hôpital de Paris ou de la région parisienne
- Etre domicilié hors de la région parisienne
- Pour les « résidents-aidants », produire un certificat de présence du malade à l'hôpital.
- Pour les « résidents-patients », produire un certificat médical de l'hôpital parisien indiquant que l'état de santé est compatible avec la vie en collectivité.
- Possibilité de tarifs dégressifs en fonction du revenu fiscal de référence pour les accompagnants. Le tarif dégressif ne sera appliqué que sur présentation des documents justificatifs obligatoires.

Documents justificatifs obligatoires

1/ Pour les aidants de malades :

- Certificat de présence du malade accompagné à l'hôpital
- Carte d'assuré social et attestation de carte vitale à jour
- Dernier avis d'imposition de l'accompagnateur + justificatif de domicile de moins de 3 mois

2/ Pour les malades accueillis au Rosier Rouge, seuls ou accompagnés :

- Certificat médical indiquant que l'état du malade est compatible avec la vie collective (modèle fourni par nos services) si le malade vient au Rosier Rouge après sa sortie d'hôpital.**
- Certificat de présence du malade à l'hôpital pour l'accompagnateur.
- Carte d'assuré social et attestation de carte vitale à jour
- Dernier avis d'imposition de l'accompagnateur + justificatif de domicile de moins de 3 mois

Informations

1/ Personnes venant des DROM COM et de l'étranger

Vous devez nous envoyer vos justificatifs obligatoires notés ci-dessus par mail ou par fax avant votre arrivée. Il est également de votre responsabilité de vérifier que votre dossier est complet avant votre arrivée sans quoi votre réservation ne sera pas prise en compte.

2/ Tarifs dégressifs—uniquement pour les accompagnants

Des tarifs dégressifs, hors frais de restauration et en fonction d'un barème de revenus et composition de la famille, sont proposés aux bénéficiaires du Régime Général de la Sécurité Sociale (voir page des tarifs). Afin d'en bénéficier, il faut présenter tous les documents justificatifs obligatoires.

Départ :

Vous devez préparer votre départ et passer la veille au bureau des admissions afin d'annoncer votre départ et de clôturer votre séjour.

Votre Séjour au ROSIER ROUGE

Conditions d'accueil (suite)

Notre établissement est subventionné par les Services de l'Etat. Une convention avec la CRAMIF encadre les modalités d'accueil.

Le prix de revient est contrôlé par la Caisse Régionale, et le tarif de référence est fixé chaque année par la CNAM, qui décide ainsi du niveau de son soutien financier et de la participation des bénéficiaires.

Nous ne prenons pas les mutuelles, il est à la charge du résident de prendre contact avec elles pour se faire rembourser. Il est également à charge du résident de garder ses justificatifs (tickets repas, location tv...). Aucun duplicata ne sera délivré.

Le tarif est appliqué par personne et non par chambre. Une chambre par famille sera attribuée.

3/ Votre réservation

En cas de désistement, vous êtes prié de nous le signaler par téléphone ou par mail afin de pouvoir laisser la possibilité à d'autres personnes de venir dans notre établissement.

Si vous ne vous présentez pas à la date de la réservation, votre chambre ne pourra être gardée et sera redonnée le lendemain.

En fonction du taux de remplissage, vous êtes susceptibles, à votre arrivée, d'être redirigé vers un hôtel à proximité de l'établissement pour une durée indéterminée. Le Rosier Rouge prendra à ses frais la différence de prix avec notre établissement. La part résident dans notre établissement restera à votre charge.

Un acompte vous sera demandé à votre arrivée, lors de votre admission. Une caution

Votre carte de chambre sera programmée en fonction de l'acompte versé.

En cas d'impayés, le Rosier Rouge se réserve le droit d'engager une procédure de recouvrement d'impayés auprès des autorités concernées.

4/ Prise en charge

Il se peut que vous soyez pris en charge (hébergement, demi-pension, pension complète) par un organisme pour votre séjour dans notre établissement. Il est de votre responsabilité de faire en sorte que nous ayons tous les documents pour preuve de cette prise en charge avant votre arrivée ou le jour de votre arrivée. Sans quoi nous facturerons directement au résident les frais du séjour et il sera de votre responsabilité de vous faire rembourser auprès de l'organisme.

Cadre de Vie et Obligations

La vie en collectivité est régie par un certain nombre de règles visant à garantir le bien-être, la tranquillité et la sécurité de chacun, conformément au Règlement Intérieur, que vous pouvez consulter auprès du service accueil.

- **Tout l'établissement est NON FUMEUR**, y compris dans les chambres.
- L'introduction et la consommation de stupéfiants est interdite dans l'enceinte du Rosier Rouge.
- Les mineurs doivent être impérativement accompagnés d'un adulte, et restent en permanence sous votre responsabilité. Veillez à leur sécurité et au calme des autres résidents.
- Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.
- Il est obligatoire que les visiteurs se présentent à la réception munis d'une pièce d'identité afin d'obtenir un badge. Fin des visites à 22h30.
- **En cas d'hospitalisation, votre chambre doit être libérée.** (Il est possible sous certaines conditions de laisser vos bagages en bagagerie le temps de votre hospitalisation)

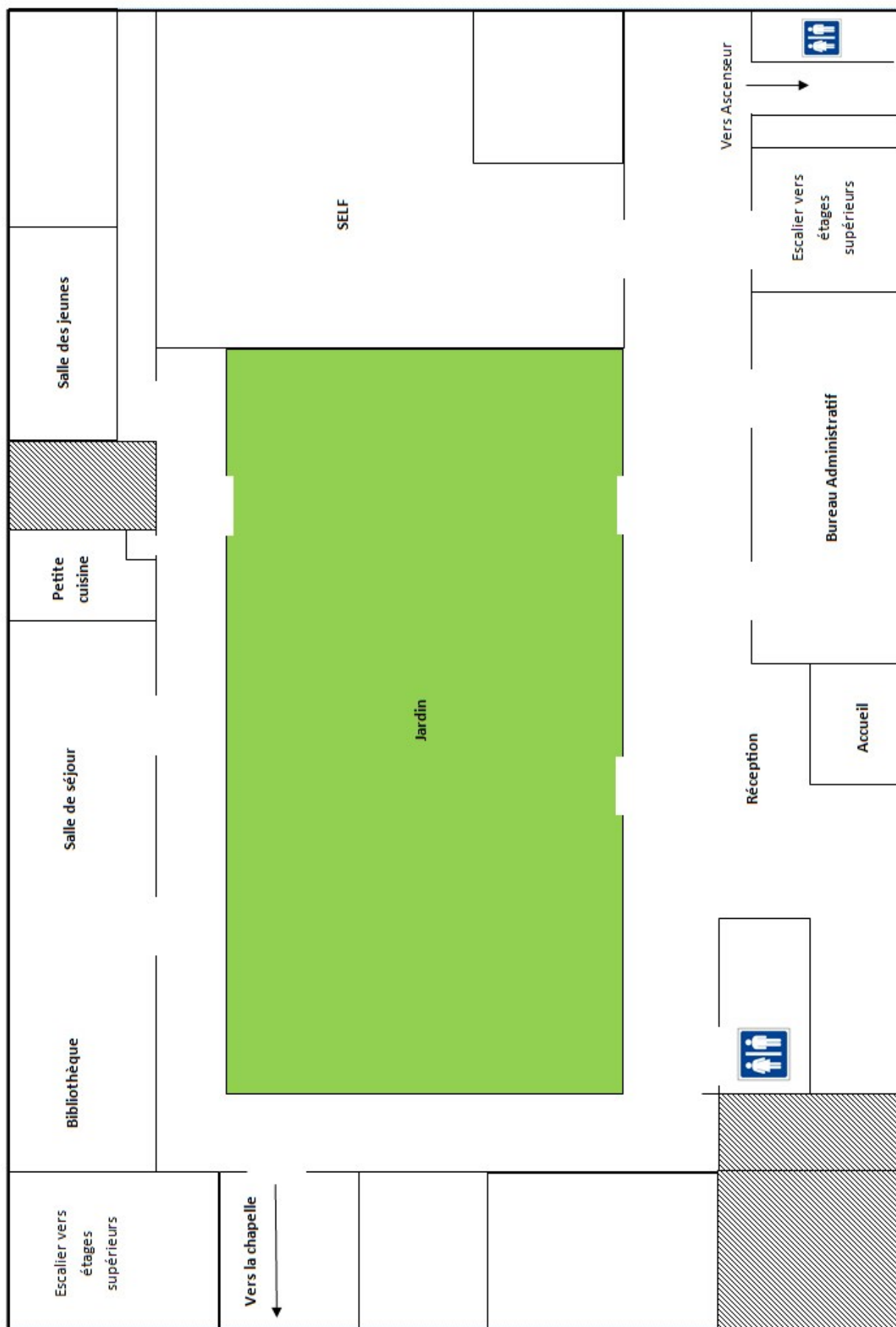
La Direction se réserve le droit d'admission dans l'établissement, et peut mettre fin au séjour à tout moment, sans préavis, en cas de non respect du règlement intérieur ou en cas de comportement inadéquat (violence, dégradation...).

Une réunion d'information est effectuée régulièrement en salle de séjour avec un responsable de l'établissement. (voir panneau d'affichage).

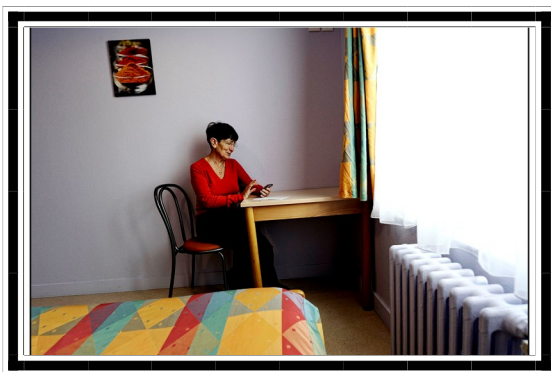
En cas d'incompréhension ou d'insatisfaction, vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès du responsable de site ou de la directrice de l'établissement.



Vous repérer au Rosier Rouge



Les chambres



Toutes les chambres sont équipées de sanitaires avec toilette et douche.

Certaines sont adaptées aux personnes à mobilité réduite.

En cas d'hospitalisation, votre chambre doit être libérée.

Chaque chambre est équipée d'un poste téléphonique :

- Pour joindre la réception, composez le « 9 »
- Pour programmer votre réveil , composer * 55 + code 0000 et suivez le guide vocal
- Pour annuler votre réveil # 55

Les consignes de sécurité sont affichées dans votre chambre. Vous devez en prendre connaissance et en respecter la procédure. En cas d'alarme incendie, vous devez évacuer le bâtiment.

Dans votre chambre, pour des raisons de sécurité et d'entretien, il n'est pas permis :

- D'utiliser des multi-prises pour des raisons de sécurité
- De fumer
- D'introduire des plateaux repas (sauf autorisation au préalable et sous conditions)
- **De déposer sur les bordures des fenêtres des vêtements et de la nourriture**
- De laver et d'étendre du linge (sur les radiateurs)
- De déplacer le mobilier
- D'utiliser de réchaud et de fer à repasser
- D'utiliser et d'y stocker des produits dangereux (eau de javel, alcool...) le désinfectant, désodorisant est disponible à la réception.

L'entretien des chambres est à la charge du résident. Les produits, et le matériel d'entretien, sont à votre disposition dans le « local réserve » situé à votre étage.

Pour toute demande de linge de maison, merci de vous adresser à la réception le matin **entre 7h et 9h.**

Tous les objets oubliés dans les chambres sont conservés UN mois après votre départ, au-delà ils sont donnés à des œuvres caritatives.

Pour les longs séjours, un changement de chambre aura lieu tous les 3 mois.

Le Self

Vous avez la possibilité de prendre vos repas au self de l'établissement aux horaires indiqués sur la porte d'entrée du self.

Le règlement, crédité sur une carte restaurant, se fait à la réception. Cette carte est à remettre au caissier au self. (cf. tarifs).

L'accès à la salle de restaurant n'est pas admis en dehors des repas et il est interdit de monter plateaux ou vaisselles dans les chambres.

Par mesure d'hygiène, il est formellement interdit d'introduire des aliments extérieurs dans le restaurant (alcool, plats cuisinés...).

Il est possible de réserver un plateau repas (le midi ou le soir) en cas de retour tardif de l'hôpital uniquement, en présentant un justificatif, (voir modalités auprès de la réception).

Pour des raisons sanitaires, si vous effectuez votre réservation avant 11h45, vous pourrez consommer votre repas jusqu'à 13h.

Nous vous invitons à effectuer une réservation avant 11h45 dès qu'un doute subsiste sur votre heure de retour de l'hôpital.

Les repas dans le cadre d'une Prise en Charge

Le Rosier Rouge pratique la facturation en Pension Complète ou Demi Pension, uniquement dans le cadre d'accords avec certains organismes ou de prise en charge par des tiers payants.

Ce fonctionnement repose sur quelques principes :

1. Pour accéder au self, les résidents « Pris en charge » se voient remettre une carte de restaurant qui fonctionnera en fonction des dates de prise en charge communiquées par l'organisme. Ces cartes donneront droit à 1 ou 2 repas par jour (1 repas pour une demi-pension et 2 repas pour une pension complète).

Le menu pour les prises en charges est le menu extra : 1 plat chaud + 3 articles maximum dans la vitrine.

2. Lorsque les repas sont pris en charge : aucune déduction n'est faite pour le(s) repas manqué(s) et aucun remboursement n'est possible.

3. La carte de repas n'est pas transmissible. Elle est nominative et remise uniquement à la personne bénéficiaire de la prise en charge, et à elle seule.

Le personnel du self peut être amené à refuser une personne se présentant avec une carte qui ne lui appartient pas, et à solliciter le responsable de site en cas de litige.

4. La carte de repas ne fonctionnera plus à la fin de la date de pris en charge. Si votre séjour est prolongé, merci de vous adresser auprès de l'accueil pour la prolongation de la prise en charge quelques jours avant l'expiration de celle-ci. Sinon les repas vous seront facturés et il sera de votre responsabilité de vous faire rembourser auprès de votre organisme.

Que vous soyez « pris en charge » ou non, la carte de restaurant doit être rendue au départ du résident. Merci.

Les repas sont servis au self aux heures suivantes **en semaine :**

- Petit déjeuner 07h45 à 09h00
- Déjeuner 11h45 à 13h00
- Dîner 19h à 20h15

Week-end et jours fériés :

- Petit déjeuner 08h30 à 09h30
- Déjeuner 12h00 à 13h15
- Dîner 19h00 à 20h00

Le quotidien

Salle de séjour

Une grande salle de séjour est à votre disposition de 7h à 22h. C'est un lieu de détente et de convivialité où vous pourrez recevoir vos visiteurs, ou jouer aux jeux de société (disponibles à la réception), ou encore profiter de certains magazines mis à votre disposition (à consulter sur place). Cette salle est climatisée pendant les grosses chaleurs

Chapelle

La Chapelle est ouverte à tous 24h/24h. Veuillez respecter ce lieu de recueillement et préserver le silence.

Bibliothèque

Vous avez la possibilité de consulter des ouvrages sur place ou de les emprunter gratuitement pendant la durée de votre séjour.

Espace extérieur

Le parking réservé aux résidents, est ouvert de 06h00 à 23h00. (en dehors de ces horaires, une demande est obligatoire). La cour intérieure est équipée de bancs, tables et chaises.

Afin de respecter le sommeil et la tranquillité de chacun, il est interdit de s'attarder dans le jardin après 22h.

Laverie

La laverie située au 1^{er} étage, à droite en sortant de l'ascenseur, est ouverte de 07h30 à 22h00, la dernière machine doit être commencée à 21h30

A votre disposition :

- 2 fers à repasser (ne pas les sortir de la laverie)
- 2 lave-linge
- 2 sèche-linge

- Faire l'appoint, les machines ne rendent pas la monnaie
- Ne pas déprogrammer les machines
- Ne pas arrêter les machines en marche
- Vous pouvez acheter des doses de lessive à la réception

Pour faire fonctionner les machines, veuillez suivre scrupuleusement les étapes qui sont notées à la laverie. **Aucun remboursement** ne sera effectué sauf si le technicien de la marque de la machine constate une panne de leurs appareils.

Local Ménage

Situé à chaque étage, vous trouverez dans le « local réserve » tout le matériel (balai, aspirateur, serpillière...) nécessaire pour faire vous-même le ménage dans votre chambre, une réserve de papier toilette et une grande poubelle.

Après utilisation, le matériel doit être impérativement remis dans la réserve.

Bagagerie

Située au rez-de-chaussée, vous pourrez y déposer vos affaires uniquement lors de l'hospitalisation ou le temps d'un week-end. Veuillez vous adresser à la réception. Tous les bagages stockés et non récupérés au-delà de 3 mois sont détruits ou donnés à des œuvres caritatives.

Livraison

L'établissement n'accepte pas les colis au-delà de 3kg pour les livraisons. Tout colis imposant se verra également refusé.

Self

Les personnes ayant un régime alimentaire spécifique sans sel ou mixé sont priées de fournir une ordonnance du médecin afin que nos équipes en informent le prestataire restauration.

Petite cuisine

Le Rosier Rouge met à votre disposition une petite cuisine située au rez-de-chaussée, avec toute la vaisselle et les ustensiles nécessaires pour préparer **occasionnellement** vos repas.

Les horaires d'accès sont : 7h00—14h30 et 17h30—22h00

Pour permettre un usage optimum l'usage de la cuisine est limitée à 45 min et à 3 personnes à la fois.

Pour en profiter il faut s'inscrire et prendre un badge d'accès à la réception.

Cette cuisine est destinée **prioritairement** aux personnes soumises à un régime alimentaire, pour la préparation des repas des enfants en bas âge et pour les résidents dont les repas ne sont pas pris en charge.

Par conséquent certaines règles sont à respecter :

- ◇- Pour des raisons d'hygiène, veillez à conserver cette cuisine propre (lavez et rangez votre vaisselle).
- ◇ Les produits dont la date de péremption est dépassée seront systématiquement détruits.
- ◇ Il est demandé de ne pas introduire de vaisselle de l'extérieur.
- Les chaises et tables sont exclusivement réservées à l'usage de la cuisine.
(Voir règlement affiché en petite cuisine)

En cas de situation exceptionnelle (régime alimentaire particulier, bébé) et sous réserve de disponibilité, il est possible de bénéficier d'un réfrigérateur individuel, moyennant caution (voir modalités à la réception).

Régulièrement nos équipes vérifient les frigos collectifs afin de faire un point sur les denrées stockées. Si des produits périmés ou en mauvaise conservation y sont stockés, ils seront automatiquement enlevés et jetés pour le respect des règles d'hygiène envers les autres résidents utilisant les frigos collectifs.

TV

Ouverture d'une location

La TV est à votre disposition dans votre chambre. Cependant, à votre arrivée ou en cours de séjour, vous devez vous rendre à la réception qui vous remettra la télécommande de la télévision en contre partie d'une caution.



Tarifs -

Dépôt de garantie : 10€

La caution ne sera pas remboursée si vous ne rendez pas votre télécommande

Fin de location

A la fin de votre séjour, vous devez remettre la télécommande et on vous rendra votre caution sous condition que le matériel soit en bon état.

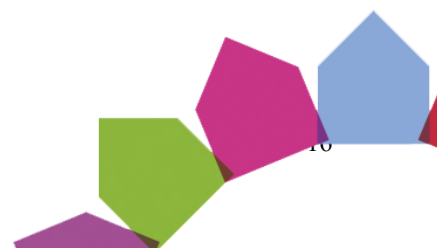
Si la réception est fermée, faire une demande de remboursement auprès de la personne présente sur site. Dans certains cas, le remboursement sera effectué par chèque ou virement.

En cas de problème, Le Rosier Rouge se réserve le droit de mettre fin à la location de la tv (bruit incessant, détérioration du matériel...)

Veillez régler le niveau sonore de votre téléviseur pour ne pas gêner vos voisins. Merci

WIFI

Un code wifi vous sera remis en début de séjour pour 5 Go d'utilisation dans la limite de 1 mois. Si vous utilisez tous vos Go avant la fin, il vous faudra attendre le mois prochain pour obtenir un nouveau code.



Rencontres et Animations

Au-delà de la prise en compte des situations individuelles, Le Rosier Rouge propose des espaces et des moments de rencontre et d'échange entre résidents, à l'accueil, de détente, la chapelle, la bibliothèque, dans le jardin et au self.

Avec les animateurs, professionnels, bénévoles ou prestataires de services, sont organisées des activités régulières ouvertes à tous, en journée ou en soirée :

- sorties détente, visites culturelles,
- ateliers d'expression artistique et ludique,
- repas à thème,
- goûters rencontres
- soirées festives, événements, jeux, musique,
- campagnes d'information et de prévention...





LES ENFANTS ROSIER ROUGE A U



Vous trouverez quelques espaces dédiés aux jeux
pour les enfants (petits et grands).
La salle de séjour dispose de jouets, cabane, bibliothèque.

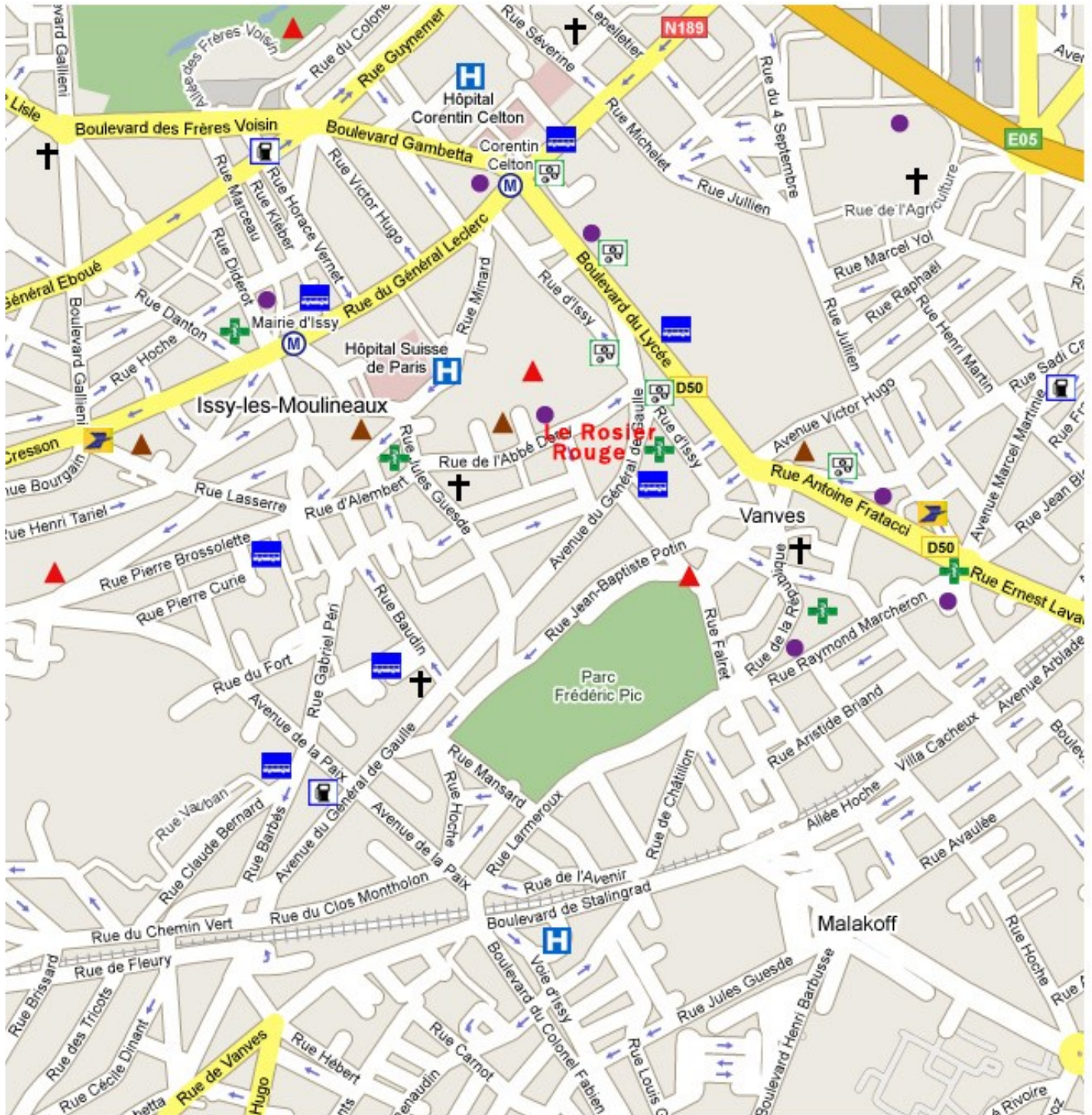
Les enfants ne doivent pas être laissés seuls dans les chambres ou dans les
lieux de jeux, ils doivent toujours être accompagnés d'un adulte.
En cas de long séjour, il y a la possibilité de faire venir « l'école à l'hôpital »
pour vos enfants. N'hésitez pas à en parler à nos chargées d'accueil.



Chers parents n'oubliez pas , il est de votre responsabilité de
surveiller vos enfants et de faire en sorte que **la**
pièce soit rangée à votre départ (Remettre les
livres dans la bibliothèque, remettre les jouets dans
les bacs...)



Plan de quartier



- Commerce & Marché
- ▲ Loisirs (Théâtre, bibliothèque...)
- ▲ Police, Gendarmerie
- + Pharmacie
- Bus
- M Métro

- † Eglise
- Station service
- Banque
- Hôpital
- La Poste

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

(arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie mentionnée à l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles)

Article 1er

Principe de non-discrimination

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

Article 2

Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

Article 3

Droit à l'information

La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers oeuvrant dans le même domaine. La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

Article 4

Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

1) La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge ;

2) Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

3) Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en oeuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti. Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement. Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas de l'exercer directement. Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentation qui figurent au code de la santé publique.

La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.

Article 5

Droit à la renonciation

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.

Article 6

Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin.

Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.

Article 7

Droit à la protection

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

Article 8

Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

Article 9

Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement.

Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

Article 10

Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution, qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

Article 11

Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

Article 12

Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.



La Fédération Nationale des Etablissements d'Accueil pour Familles d'Hospitalisés regroupe 40 Etablissements sur l'ensemble de l'hexagone, qui accueillent au total plus de 38.000 personnes par an.

Une Maison des Familles « Le Figuier » 8 rue du Figuier 49000 ANGERS @ agmf49@orange.fr	☎ 02 41 72 59 00	Maison d'accueil « Les Bruyères » Rue du 8 mai 1945 40000 MONT DE MARSAN @ ysaud@wandoo.fr	☎ 06 07 67 47 20
Une Maison des Parents de Franche Comté Hôpital Sain Jacques 25000 BESANCON @ mdp-fc@wanadoo.fr	☎ 03 81 21 89 40 📠 03 81 83 38 50	Accueil Familial Hospitalier St Charles 58bis rue des Quatre Eglises 54000 NANCY @ afh.stcharles@wandoo.fr	☎ 03 83 17 69 21 📠 03 83 17 21 79
La Pelouse-Accueil des Familles d'Hospitalisés 65 rue Pelouse de Douet 33000 BORDEAUX @ lapelouse.mafh.orange.fr	☎ 05 56 93 17 33 📠 05 56 24 62 20	La Maison du Bonheur 10 avenue Malausséna 06000 NICE @ lamaisondubonheur06@wanadoo.fr	☎ 04 93 80 51 43
Les Tamaris- Maison Familiale Hospitalière 14 Boulevard Gambetta 29200 BREST @lestamaris@parentel.org	☎ 02 98 46 48 95	Centre Martin Luther King 260 chemin du Saut du Lièvre 30000 NIMES @ lamaisondesparentsmlutherking@wanadoo.fr	☎ 04 66 28 10 00
Le Petit Monde 57bis boulevard Pinel 69677 BRON @ info@lepetitmonde.com	☎ 04 72 00 10 10 📠 04 72 00 02 00	La Maison des Etoiles 9 rue des Xirmens 66000 PERPIGNAN @ maisondesetoiles66orange.fr	☎ 04 68 59 28 94 📠 04 68 59 28 94
La Maison des Parents 1 Place Aragon 63000 CLERMONT FERRAND @ maisondesparents63@sfr.fr	☎ 04 73 93 75 05	Maison d'Accueil Familles d'Hospitalisés 4 avenue du Général Koëning 51000 REIMS @ accueil.familles.malades@wanadoo.fr	☎ 03 26 36 12 84 📠 03 26 09 39 81
Les Eglantines 12 boulevard Pochet-Lagaye 63000 CLERMONT FERRAND @ reservation.les-eglantines@laposte.net	☎ 09 62 52 33 43	Les Ajoncs 10 rue Gaston Tardif 35000 RENNES @ accueil@lesajoncs.fr	☎ 02 99 31 46 91 📠 02 99 30 48 45
Une Maison de Parents en Bourgogne Rue de Cromois 21000 DIJON @ mpd21@wanadoo.fr	☎ 03 80 65 70 40 📠 03 80 65 70 41	La Maison des Familles « La Source » 1 rue de Germont 76031 ROUEN @ la-source.maison-des-familles@wanadoo.fr	☎ 02 35 98 64 66 📠 02 35 07 85 15
Foyer d'Accueil « Clair Logis » 434 rue Nationale 01110 HAUTEVILLE LOMPES @ foyerclairlogis@orange.fr	☎ 04 74 40 06 00 📠 04 74 40 06 09	Maison de Jonathan 5 rue Charles de Gaulle 42270 St PRIEST EN JAREZ @ maison-de-jonathan@wanadoo.fr	☎ 04 77 92 42 43 📠 04 77 74 86 47
A.D.L.S 881 Bd de la Paix 14200 HEROUVILLE ST CLAIR @info@maisondaccueil14.com	☎ 02 31 46 85 85	La Maison des Familles 10 rue Marcel Proust 22027 ST BRIEUC @ maisondesfamilles22@orange.fr	☎ 02 96 78 20 20 📠 02 96 01 73 60
Maison Familiale Hospitalière 1 Place de l'Eglise 38700 LA TRONCHE @ maisonfamiliale-hospitaliere@orange.fr	☎ 04 76 42 26 68 📠 04 76 00 95 06	Maison d'Accueil « Les Géraniums » 12 rue Kirschleger 67000 STRASBOURG @ foyer-lesgeraniums@orange.fr	☎ 03 88 75 50 19 📠 03 88 75 50 19
Les Soleils 29-31 avenue Rubillard 72000 LE MANS @ associationdesfamillesdumans@dbmail.com	☎ 02 43 24 70 80 📠 06 89 35 07 45	Foyer Le Laurier Rose Hôpital Purpan 31059 TOULOUSE @ le.laurier.rose@cegetel.net	☎ 05 61 49 45 46 📠 05 62 12 98 36
La Maison Familiale Hospitalière 59 rue de Loos 59000 LILLE @ maisonfamilialehospitaliere@wanadoo.fr	☎ 03 20 93 94 76 📠 03 20 93 70 27	AFMH - Maison des Parents Place Jean 37000 TOURS @ maisonparents.tours@wanadoo.fr	☎ 02 47 60 76 60 📠 02 47 60 76 61
Le P.A.R.I. 120 rue Antoine Charial 69003 LYON @ maisondupari@wanadoo.fr	☎ 04 78 53 31 23 📠 04 72 36 37 83	Maison des Parents Aremig 8 rue du Morvan 54051 VANDOEUVRE @ aremig@wandoo.fr	☎ 03 83 44 72 72 📠 03 83 44 72 70
La Pasquière 7 av du Docteur Pezet 34090 MONTPELLIER @ lapasquiere@free.fr	☎ 04 67 54 42 30 📠 04 67 54 95 95		

8 Maisons en Région Parisienne

Maison des Parents Curie

Institut Curie

13 rue Tournefort

75005 PARIS

@ mdpcurie@free.fr

☎ 01 47 07 21 50

📠 01 47 07 16 08

La Maison des Parents Bicêtre

Hôpital Bicêtre

78 avenue du Général Leclerc

94270 LE KREMLIN BICETRE

@ claire.florimond@croix-rouge.org

☎ 01 45 21 23 48

📠 01 45 21 23 48

La Clairière Maison St Jean

3 avenue Casimir Davaine

92380 GARCHES

@ bureau.laclairière@wanadoo.fr

☎ 01 47 01 12 40

📠 01 47 01 10 26

Maison Saint Jean

Hôpital Necker

149 rue de Sèvres

75015 PARIS

@ maison-des-parents-necker@orange.fr

☎ 01 43 06 32 94

📠 01 43 06 32 94

Maison des Parents Robert Debré

78 rue Romainville

75019 PARIS

@ crf-mdp.robertdebre@9business.fr

☎ 01 48 03 33 60

📠 01 48 03 33 60

Maison des Parents

Hôpital St Vincent de Paul

74-78 Av. Denfert Rochereau

75014 PARIS

@ claire.florimond@croix-rouge.org

☎ 01 40 48 80 30

📠 01 40 48 80 30

Maison des Parents

Hôpital Saint Louis

1 avenue Claude Vellefaux

75010 PARIS

@ mp-saintlouis75@orange.fr

☎ 01 42 08 13 31

Le Rosier Rouge

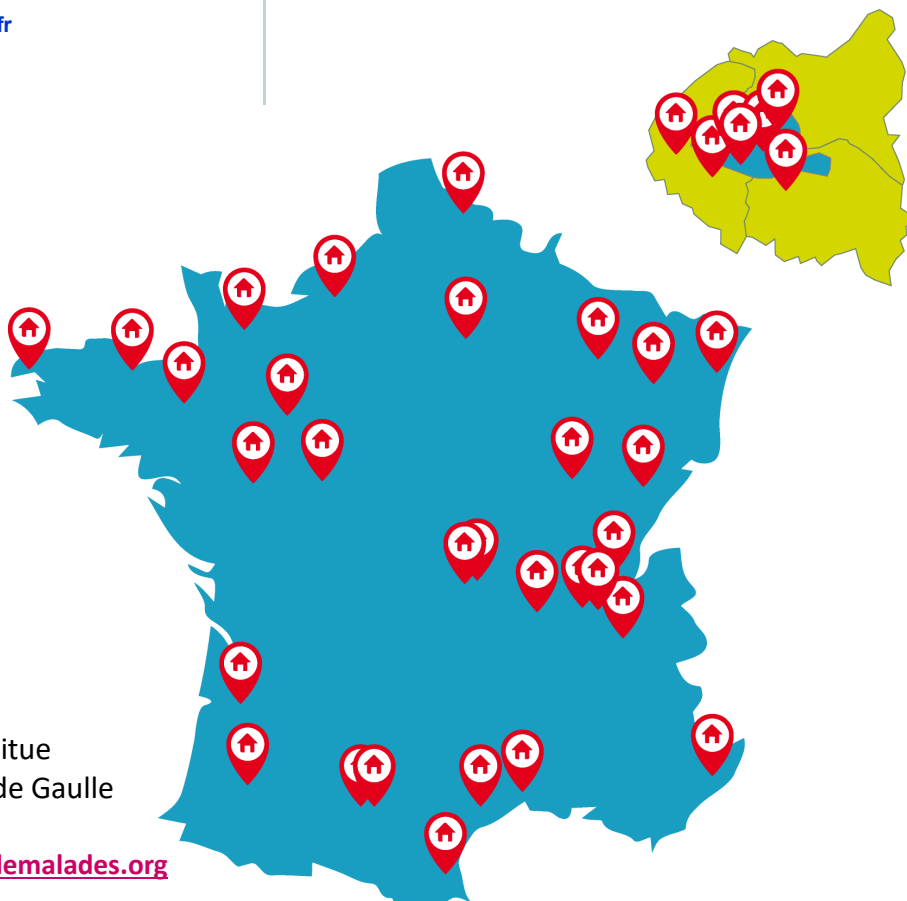
16 av du Général de Gaulle

92170 VANVES

@ sejour@rosier-rouge.org

☎ 01 41 33 30 30

📠 01 41 33 30 20



Le siège social se situe
16 avenue du Général de Gaulle
92170 Vanves

www.hebergement-famillesdemalades.org

Bulletin de Soutien

"ASSOCIATION des AMIS du ROSIER ROUGE" "ACCOMPAGNER POUR GUÉRIR"

Pour quoi faire?

Pour la solidarité de tous, particulièrement de ceux qui ont vécu les mêmes épreuves, est un réconfort et une aide appréciée, L'Association des Amis du Rosier Rouge a pour but de :

- Soutenir financièrement les personnes les plus modestes, dont la situation économique pourrait empêcher ou limiter le séjour auprès des malades.
- Contribuer au financement des actions choses et gestes qui font la différence : des fleurs, le cadeau de la fête des mères, les moments de convivialité et d'animation

Comment aider ?

En versant votre contribution à l'aide du formulaire ci-dessous à l'intention
de l'Association des Amis du Rosier Rouge.

En proposant cette action de soutien autour de vous.

MERCI !

✂

**Je décide d'aider LE ROSIER ROUGE en participant à l'action de
L'ASSOCIATION des AMIS du ROSIER ROUGE,**

"Accompagner pour guérir »

☐ Je verse un don de :

☐ 185 € ☐ 30 € ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ ou plus _____ €

Je souhaite adhérer à l'AARR (1) et verse ma cotisation annuelle de : 18€ ☐

Je souhaite recevoir un **reçu fiscal** (seulement si mon versement est supérieur à 5 €) ☐ OUI ☐ NON

Par chèque à l'ordre de l'Association des Amis du Rosier Rouge

Par chèque à l'ordre de l'Association des Amis du Rosier Rouge

Nom _____ Prénom _____

n° _____ Rue _____

Code Postal _____ Ville _____

Adresse email _____

A _____ le _____

Signature

(1) l'adhésion à l'Association permet d'être convoqué à l'Assemblée Générale annuelle

Association des Amis du Rosier Rouge – 16 avenue du Général de Gaulle - 92170 VANVES

Enquête de Satisfaction

VOTRE AVIS nous intéresse, pour mieux cerner les besoins et améliorer nos actions.

Merci de prendre le temps de remplir ce questionnaire à déposer à la réception lors de votre départ !

Vous avez séjourné au Rosier Rouge :

☐ 1 nuit ☐ 2 à 7 nuits ☐ 8 à 30 nuits ☐ 1 mois et +

Niveau de satisfaction

Très Mauvaise	Plutôt Mauvaise	Plutôt bonne	Très Bonne

Impression Générale

(Commentaire libre)

10 Réservation

11 Facilité à trouver nos coordonnées

12 Le délai d'attente au téléphone

13 L'accueil par votre interlocuteur a été...

14 Le niveau de clarté des informations

Commentaire libre

20 Accueil (Admission/installation)

21 L'accueil à la réception

22 La durée de l'attente pour le dossier

23 Visite des locaux et installation dans la chambre

24 Information sur les services disponibles

25 Niveau de disponibilité de l'équipe

Commentaire libre

30 L'Hébergement

31 Niveau de confort des équipements/chambre

32 Propreté de la chambre à l'arrivée

33 Service Buanderie et repassage

34 Qualité des locaux collectifs

35 Accessibilité de la maison

Commentaire libre

40 Les Repas

41 Les menus (diversité, équilibre...)

42 Le service au self (accueil, disponibilité...)

43 Les horaires d'ouverture du self

44 La salle

45 La propreté

Commentaire libre

50 La vie dans la maison

51 L'ambiance générale dans la maison

52 Les loisirs disponibles

53 Les locaux collectifs de détente

54 Les temps d'animation proposés

55 Temps d'écoute et soutien... (disponibilité/qualité)

Commentaire libre

Cochez la case de votre choix - Notez vos suggestions au dos de la page et déposez à la réception

Vos Suggestions



A

D
E
C
O
U
P
E
R

S
U
I
V
A
N
T

L
E
S

P
O
I
N
T
I
L
L
E
S

A déposer dans la boîte transparente à la réception - Merci